# Assemblée Générale Ordinaire
# Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Triathlon
# Samedi 5 septembre 2020
# au TSF de Voiron (38)

| | Présents et Représentés | Absents | Total |
|---|---|---|---|
| Membres | **74** | **24** | **98** |
| Voix | **434** | **86** | **520** |

## Membres présents ou représentés

A. L. ECHIROLLES TRIATHLON (7), ALBERTVILLE TARENTAISE TRIATHLON (7), ANNONAY TRIATHLON (7), API TRI (5), AQUATIQUE CLUB OLYMPIDE (6), ARVERNE OUTDOOR (1), ASN TRIATHLON SAINT FLOUR (3), ASVEL TRIATHLON (11), AUBENAS TRIATHLON (4), AURILLAC TRIATHLON (4), BOL D AIR (3), BOURG EN BRESSE TRIATHLON (10), C.R.V. LYON TRIATHLON (10), CHAMBERY TRIATHLON (11), CHASSEZAC SPORTS NATURE (2), CLERMONT TRIATHLON (10), CLUB DE LA DEFENSE DE VARCES TRIATHLON (3), COMITE SPORTIF DU LAC DES SAPINS (4), COMMENTRY AVENTURE PASSION 03 (CAP 03) (2), CRAPONNE TRIATHLON (6), CRUAS TRIATHLON (5), E.F.S. RHONE ALPES TRIATHLON (3), FEURS TRIATHLON (4), FIT TRI TEAM (3), FONTANIL TRIATHLON (6), GONES RAIDEURS (4), GRESIVAUDAN TRIATHLON (3), GUILHERAND GRANGES TRIATHLON (4), HERMITAGE TOURNONAIS TRIATHLON (7), LE PUY EN VELAY TRIATHLON (8), LEMPDES 63 TRIATHLON (3), LES ALLIGATORS SEYNOD TRIATHLON (12), LES CHAUDS PATATES (1), LES MILLE PATTES TRIATHLON (5), MACH 3 TRIATHLON (8), MONT BLANC TRIATHLON (7), MONTBRISON TRIATHLON (3), MONTELIMAR TRIATHLON (9), MONTLUCON TRIATHLON (9), NA SA TRI CHATEL GUYON (5), O BUGEY RAID (4), OULLINS TRIATHLON (8), OUTDOOR (5), PERONNAS ORIENTATION TRIATHLON (3), PUBLIER TRIATHLON (6), PUISSANCE 3 COURNON (8), RAIDALP BERAIDY (4), RHODIA CLUB NATATION TRIATHLON (3), RILLIEUX TRIATHLON (9), ROANNE TRIATHLON (5), SAINT PRIEST TRIATHLON (6), SAVOIE MAURIENNE TRIATHLON (3), TARARE TRIATHLON (8), TEAM FMR (1), TRI 07 PRIVAS TRIATHLON (8), TRI. MAY (8), TRIALP MOIRANS (8), TRIATHLON ACADEMIE MONTLUCON (6), TRIATHLON BASSIN BELLEGARDIEN (4), TRIATHLON CLUB DES 2 RIVES (4), TRIATHLON CLUB DES MONTS DU LYONNAIS (6), TRIATHLON CLUB DU VAL DE DROME (5), TRIATHLON ROMANAIS PEAGEOIS (6), TRIATHLON VILLEFRANCHE SAONE VALLEE (7), TRICASTIN TRIATHLON CLUB (9), TRISALEVE ANNEMASSE AGGLO (9), TRISPIRIDON OYONNAX (7), TROLL TEAM TRIATHLON (4), TRYSSINGEAUX (6), VALENCE TRIATHLON (12), VALLONS DE LA TOUR TRIATHLON (10), VAULX EN VELIN TRIATHLON (7), VICHY TRIATHLON (8), XTTR63 (2).

## Liste des absents et non représentés

AIX SAVOIE TRIATHLON (8), ASM.SAINT ETIENNE TRIATHLON 42 (9), ASSP TRIATHLON 69 (3), C.N.S.C. TRIATHLON (4), CSA LYAUTEY (1), CSO TRI RAID (2), DSN74 (4), GO FOR IT RUNNING GRAND CHAMBERY (1), GUC TRIATHLON (8), LEMAN TRIATHLON CLUB (7), LES HYDROCYCLOPEDS (7), LUGDUNUM TRIATHLON CLUB (3), OPEN TRIATHLON 74 (1), PAYS DE GEX TRIATHLON (3), RAIDLINKS 07 (1), TEAM KUPA A (3), TEAM LIFETRI (2), TEAM MERMILLOD TRIATHLON (7), TEAM VELOPUISSANCE (1), TRI MONTAGNE (2), TRIATHLON AMBERIEU EN BUGEY (3), TRONCAIS SPORTS NATURE (4), VAL D ISERE TRIATHLON (1), WEPERF (1).

## Membre(s) arrivé(s) au cours de l'assemblée

TEAM LIFETRI (2) (à 15:58, Délibération 5).

## Membre(s) parti(s) au cours de l'assemblée

aucun

**Autres personnes présentes :**

| | |
|---|---|
| COMITE ALLIER TRIATHLON (secrétaire) | MORIN Ludovic |
| COMITE DROME ARDECHE DE TRIATHLON | DAMIENS Bruno |
| COMITE ISERE DE TRIATHLON | BLONDEAU Yann |
| COMITE DE LA LOIRE DE TRIATHLON | MALHOMME Robert |
| COMITE HAUTE LOIRE DE TRIATHLON | AUGER Pascal |
| COMITE DU RHONE METROPOLE DE LYON (Trésorière) | GROSSETETE Catherine |
| MEMBRE CA | AUGER Pascal |
| TRESORIER | CHABANNES Emmanuel |
| VICE PRESIDENT | COPETTI Bruno |
| MEMBRE CA | EXBRAYAT Michel |
| MEMBRE CA | GODEL Pascal |
| PRESIDENT | GROSSETETE Jean Marc |
| CTL | MORIN Ludovic |
| AGENT DEVELOPPEMENT | PERNOT Fabrice |
| ADMINISTRATIF COMPTABILITE | ROCHON Aurélie |
| AGENT TECHNIQUE ET DEVELOPPEMENT | VIAIN Paul |
| VICE PRESIDENT | VIALAT Jean Philippe |

**Quorum AG Ordinaire** : la moitié des membres représentants au moins la moitié des voix soit 49 clubs et 260 voix.

Avec 74 membres (sur 98 soit 75.51 %), présents ou représentes, représentant 434 voix, (sur 520 soit 83.46 %) l'Assemblée Générale est habilitée à délibérer sur l'ordre du jour inscrit sur la convocation faite le 7 août 2020.

Les votes se feront à l'aide de boitiers électroniques.

## A. Approbation du PV de l'AG 2019

**Approbation du PV de l'AG 2019**

| | Votants | Absents | Total | Pour | Contre | Abstention |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Membres | 74 | 24 | 98 | 74 | 0 | 0 |
| Voix | 434 | 86 | 520 | 434 | 0 | 0 |

Horodatage du vote : 05/09/2020 15:17

**La délibération est ADOPTÉE.**

## B. Rapport moral du Président de la Ligue Monsieur J.M. Grossetête.

Bonjour à tous :
Mesdames et messieurs
Les Présidents de clubs,
Les présidents de comités départementaux,
Les organisateurs
Et les membres du conseil d'administration.

Nous n'avons pas l'habitude de nous retrouver à une telle date pour faire l'assemblée générale de la saison précédente. En effet cette année 2020 est une année particulière qui a chamboulé beaucoup de dates dont notre AG initialement prévue le 14 mars puis reportée une première fois pour finalement se tenir le 5 septembre. Mais ne nous trompons pas aujourd'hui nous sommes bien là aujourd'hui pour faire le bilan de l'année 2019, même si nous aurons toujours en tête notre saison 2020 et j'en dirai un petit mot à la fin de mon rapport.

C'est avec un grand plaisir que je vous accueille sur le site du TSF pour cette Assemblée Générale physique qui nous tenait tant à cœur, quand je dis nous j'associe les membres du CA qui m'ont suivi dans cette option.

Cette année 2019 a été riche en évènements et résultats, je serai tenté de dire comme chaque année.

Tous les indicateurs sont au vert :

Une augmentation de 7% du nombre de **licenciés** pour atteindre le chiffre de 7231.

101 **clubs** (97 en 2018) avec **31 labellisés « école de triathlon »** : 1 club 3 *, 18 clubs 2 * et 12 clubs 1* dont 2 écoles de Raid, ceci grâce à une dynamique de structuration s'appuyant sur vos projets associatif et sportif.

Les visites clubs (18), les formations fédérales et d'état contribuent à la bonne santé de notre sport. La mise en place de l'aide à la formation par notre ligue devrait permettre également d'augmenter encore plus le nombre de clubs labellisés.

Les actions en matière **technique** sont toutes issues de la réflexion d'un groupe de travail qui s'est déroulée sur l'année 2018. L'évolution de ce projet régional sportif a été partagée avec l'ETR. Vous avez reçu le bilan complet de 2019, et je souhaite souligner les points les plus importants :

- Le projet jeune avec un axe fort sur la détection et le suivi des Benjamins Minimes
- L'accompagnement des clubs
- Les stages
- La création des tests de qualité physique
- Les formations

Tous ces clubs, tous ces licenciés ont la possibilité de pratiquer sur notre grande région grâce à 119 **organisations** (116 en en 2018) représentant 229 épreuves (232 en 2018), ceci malgré 7 annulations, ou toutes les disciplines de notre Fédération sont représentées (B&R, Raid, Swim Run, Aquathlon, Duathlon, Triathlon) et sur tous les formats de distance.

Une belle progression des nouvelles disciplines avec 20 manifestations (3500 participants) dont 9 animations (total de 29 animations sur l'ensemble de notre Ligue). Un championnat AURA de Raid a vu notamment le jour en 2019.

Parmi toutes ces épreuves, la Ligue a accueilli 9 épreuves nationales. Je tiens à remercier ces organisateurs à qui il est demandé un investissement supplémentaire. Mais c'est le résultat aussi de la très bonne qualité de l'ensemble de vos manifestations et de votre belle dynamique.

Afin de maintenir cette excellence, des outils sont là pour aider nos organisateurs : le dossier technique, les fiches d'évaluation, les labels (DD, Epreuve accessible, Mixité) et l'appui de nos salariés et élus.

Avec toutes ces épreuves, le calendrier reste difficile à mettre en place et nous essayons d'équilibrer les pratiques sur le territoire afin qu'il y ait le moins de concurrence possible. Les épreuves nationales impactent également cette programmation. Le résultat n'est sans doute pas parfait avec quelques week-ends bien chargés (4 voire 5 épreuves).

Toutes ces manifestations ont permis la délivrance de 16300 pass (14736 en 2018) qui représentent 44% de pratiquants occasionnels (40% en 2018).

Si on peut se satisfaire de ces bons chiffres et de cette évolution, il reste encore un point à améliorer avec nos épreuves jeunes qui demeurent encore trop peu nombreuses.

**Le Pack organisateur** a bien fonctionné avec 60% d'utilisation, il est cependant dommage que les outils de communication ne soient pas mis en place en particulier sur nos championnats régionaux. Peu d'investissement en cette année 2019 sur ces packs, mais essentiellement du remplacement de matériel défectueux. A ce sujet une plus grande attention doit être apportée dans la manipulation et le rangement, trop de dégradations sont encore constatées.

Dans le cadre du **développement de nos pratiques**, le manque de piscine et de créneaux est un réel frein au développement des clubs qui pour certains sont obligés de refuser des adhérents faute de lignes d'eau. L'Espace Triathlon est une piste, permettant une pratique régulière en eau vive. Un tel espace a été inauguré en 2019 à Montélimar et un autre est en réflexion au lac des Sapins à Cublize.

Le **Schéma Régional de Développement du Sport Auvergne Rhône Alpes**, initié par la DRDJSCS, permet une réflexion sur les problématiques rencontrées dans le sport devant déboucher sur des préconisations opérationnelles.

Parmi les différents thèmes, la ligue a participé à ceux liés à la natation : les piscines, les équipements aquatiques et l'apprentissage de la natation. Vous avez le compte rendu dans les documents qui vous ont été envoyés. Il ne reste plus qu'aux préconisations de se concrétiser.

Notre participation à la **commission des sports Nautiques** du CROS nous permet de suivre et partager les différents projets multidisciplinaires tournant autour des bases de loisirs de la région AURA.

Concernant le **sport scolaire** (UNSS) nous gardons de très bonnes relations avec les trois académies, nous participons activement aux commissions mixtes régionales mais aussi sur le terrain. Nous sommes présents sur les différents championnats académiques avec prêt des packs organisation.

Ces trois académies ont encore un fonctionnement individuel mais une convention devrait se signer en 2020 avec l'ensemble des académies.

Du côté de l'USEP, des liens particuliers ont pu être tissés avec l'Allier avec signature d'une convention. En 2019, trois actions ont pu être partagées à Vichy, Commentry et Bourbon l'Archambault.

Concernant le **Paratriathlon**, au cours de la saison 2019, Marc GAVIOT BLANC a passé la main à Yves LEFEVRE qui est donc notre nouveau référent.

Au niveau des épreuves, nous avons maintenu le principe des deux niveaux de labels (paratriathlon et accessible).

27 épreuves ont été labellisées en 2019 permettant aux 28 licenciés de la Ligue de participer au challenge Paratriathlon. Sur ces 28 licenciés, 4 sont sur liste de Haut Niveau.

En 2019, la Ligue a soutenu une action mise en œuvre par le Club de Montelimar (stage paratriathlon) et le Comité Drôme Ardèche en participant au financement d'une vidéo destinée à la promotion de la pratique du paratriathlon.

Sur les 7231 licenciés de la Ligue, 28% sont des **féminines**, la notion de mixité prend toute sa mesure. Un stage spécifique, réservé aux féminines, a été mis en place et devant son succès les participantes ont toutes souhaité qu'en 2020, 2 stages soient mis en place.

Une tente a été ajoutée aux packs organisation, donnant la possibilité aux féminines de venir se changer. Cela permet ainsi aux organisateurs de pouvoir plus facilement répondre aux conditions du label mixité.

Si sur l'arbitrage, on peut compter 26% d'arbitre féminine il n'en est pas de même des dirigeantes et des éducatrices. L'actualité de ces derniers temps, nous sensibilise sur l'encadrement des jeunes filles et donc le développement du nombre d'éducatrices devient un sujet majeur et prioritaire.

Le **sport Santé**, qui est un objectif majeur de développement pour notre Fédération, a du mal à démarrer.

Nous avons une culture de sport de compétition et il reste difficile pour les clubs de faire le pas. Cela peut cependant permettre de consolider des emplois et apporter un financement complémentaire pour les clubs. Une formation éducateur Santé niveau 1 a été organisée par la FFTRI avec la contribution de notre CTL sur notre territoire, afin de permettre d'encadrer des personnes désireuses de pratiquer le triathlon santé/loisir, et d'utiliser l'application Triathlon Santé.

Concernant **l'arbitrage** le casse-tête reste le même chaque année, pouvoir affecter le bon nombre d'arbitres sur chacune des épreuves, le tout en tenant compte de leurs souhaits et limiter aussi les grands déplacements (ce qui n'est pas forcément évident sur notre territoire).

Cela représente 488 missions. Pour répondre à ces besoins, la CRA a formé 163 arbitres pour la saison 2019 dont 21 arbitres principaux, soit 7 journées de formation.

L'autre objectif de la CRA est de les fidéliser en les formant, les accompagnant, les valorisant. Le challenge arbitrage et la labellisation des clubs ont été mis en place pour favoriser cette fidélisation.

A la lecture des différents bilans, vous avez pu constater que les actions sont nombreuses et qu'il en reste encore beaucoup à mettre en place.

Il nous parait donc important de pouvoir en déléguer certaines, aux **comités départementaux**. C'est dans cette optique, qu'un groupe de travail a été mis en place, pour rédiger une convention entre la ligue et les comités et définir les actions à partager dans les domaines des Organisations, du Développement et du Technique. Cette convention doit prendre en compte les spécificités des territoires, le niveau de structuration, la présence ou non de salarié.

Si on peut se réjouir de voir la réactivation de 2 comités en 2019 (43 et 38) il faut regretter la mise en sommeil du comité de l'Ain. Il reste très difficile de mobiliser des bénévoles qui peuvent s'investir dans les comités car ils ont souvent des engagements de dirigeants dans leurs clubs.

Toutes ces actions de la Ligue, des comités, des clubs et des organisations, c'est à nous de les valoriser auprès de nos partenaires, nos licenciés et du grand public.

Notre **site internet** avec une diffusion de 4 à 5 actus par semaine, ce qui engendre en moyenne 130 visites par jour (51 en 2018) affiche une belle progression.

Nous avons également notre **calendrier** diffusé à 12000 exemplaires, destiné particulièrement au public non licencié car vous recevez déjà le calendrier fédéral.

Certes dense, il présente l'ensemble de nos épreuves avec leurs labels et les pictogrammes associés. Un beau concentré de notre offre de pratique dans notre belle région AURA.

Et enfin, **Tribune**, diffusé à l'ensemble des licenciés de la Ligue AURA. Ce journal est le vôtre, alors n'hésitez pas à nous transmettre des informations, des actions, des résultats brefs et sportifs aussi bien sur le plan national qu'international, en somme toutes les informations qui seront inscrites sur ce bulletin d'information.

Bravo aux 68 **champions AURA** et félicitations à nos jeunes qui ont chèrement défendu les couleurs de la Ligue AURA aux championnats de France des Ligues avec les benjamins médaillés de bronze et les cadets médaillés d'argent.

Félicitations également à tous nos **champions nationaux et internationaux**.

Tous ont été mis à l'honneur lors de notre soirée des champions.

Parlons maintenant **finances**, Emmanuel Chabannes vous donnera plus de détails.

Le nombre de Pass a certes augmenté mais le conventionnement fait que le montant des recettes a diminué. Il est cependant compensé (à hauteur de 43K€ pour 2019) par la FFTRI. Ce qui fait que le montant total des PASS est en augmentation par rapport à l'année dernière. Cette compensation va diminuer dans le temps et l'Assemblée Générale Fédérale prochaine décidera de sa dégressivité.

L'aide de la Ligue aux clubs, aux organisateurs, aux comités départementaux ainsi qu'aux athlètes de inscrits sur les listes ministérielles est en hausse de 23K€ par rapport à celles de 2018 passant à plus de 100 K€.

Comme vous avez pu le constater, la **masse salariale** a fortement augmenté, au vu notamment de l'embauche d'un salarié supplémentaire en la personne de Christophe SUGNY.

Hélas, Christophe n'a pas souhaité continuer avec nous et nous a donc quitté en fin d'année 2019.

Une remplaçante à Catherine, qui devait partir sereinement en retraite, a été embauchée également en début d'année en la personne de Claire. Elle a hélas subi un long arrêt maladie et Catherine a bien voulu dans l'urgence reprendre du service pour la remplacer, afin de garantir le bon fonctionnement de la Ligue et maintenir le service aux clubs, aux organisateurs, aux licenciés en plein milieu de saison.

Cela m'a été reproché mais j'ai agi dans l'unique intérêt de la Ligue et de son bon fonctionnement.

Nous avons également constaté que nous nous étions trompés dans notre recrutement après avoir détecté de nombreux disfonctionnements. J'en assume la totale responsabilité en tant que Dirigeant employeur et c'est la raison pour laquelle j'ai décidé de mettre fin à notre collaboration avec Claire.

Nous avons procédé à l'embauche de notre nouvelle agent administratif et financier en la personne d'Aurélie. Je lui souhaite bien entendu une totale réussite dans l'exercice de ses fonctions.

Je tiens à remercier nos autres **salariés**, Fabrice et Ludovic qui s'investissent dans leur travail tout au long de la saison et font preuve de motivation et implication pour votre ligue. Ce sont des cadres de la ligue et ils ont épaulé avec enthousiasme Paul tout au long de son apprentissage. Paul a réussi son

diplôme et au terme de son contrat d'apprentissage a été embauché pour remplacer Christophe. Je lui souhaite une totale réussite dans la réalisation de ses missions.

Comme j'ai pu vous le dire en début de rapport je ne peux passer sous silence cette année 2020 car nous avons tous été perturbés par ce COVID 19, de nombreuses organisations ont été annulées et tout ceci aura un impact sur nos clubs, nos organisateurs et nos licenciés. L'impact principal est un impact financier, on nous a souvent reproché de faire des résultats financiers positifs sur les exercices précédents et d'avoir des fonds associatifs importants. Et nous avions toujours répondu qu'il fallait savoir parer aux éventuelles difficultés que nous pourrions rencontrer. Et bien la difficulté nous l'avons rencontré en 2020 et grâce à ces fonds nous avons pu continuer à fonctionner et nos salariés ont pu continuer leurs missions en toute sérénité. Ceci pour vous expliquer que le budget prévisionnel 2020 que nous allons vous présenter n'a pas été facile à batir.

Maintenant pour terminer je voudrais remercier tous les membres du Conseil d'Administration, les membres des commissions, les référents, les membres de l'ETR qui travaillent pour que le Triathlon et les Disciplines enchainées continuent de se développer dans notre région.

Et bien entendu merci à vous tous Dirigeants, Educateurs, Arbitres, Médecins, organisateurs pour votre investissement dans notre sport en Auvergne Rhône Alpes.

***Brunon Damiens**, demande confirmation de la baisse du nombre d'épreuve en 2019.*

***Jean-Marc Grossetete**, confirme la baisse qui est dû à l'annulation de 7 épreuves. Ce ne sont pas des manifestations qui ont quitté le giron fédéral.*

**Approbation du rapport moral du président**

| | Votants | Absents | Total | Pour | Contre | Abstention |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Membres | 74 | 24 | 98 | 67 | 0 | 7 |
| Voix | 434 | 86 | 520 | 387 | 0 | 47 |

Horodatage du vote : 05/09/2020 15:35

**La délibération est ADOPTÉE.**

## C. Rapport du Trésorier Monsieur E. Chabannes

- <u>Présentation de l'exercice 2019 (clos au 31/12/2019)</u>

Les comptes annuels de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes ont été établis sur la période du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019, soit une période de 12 mois.

Ces comptes ont été validés par le Conseil d'Administration du 26 février 2020.

Ce rapport financier évoquera successivement :

- Le Compte de résultat,
- Détail par Activités,
- Le Bilan,
- Impact Covid 19

A la suite de cet exposé, nous soumettrons à votre vote les résolutions habituelles relatives à l'approbation des comptes et à l'affectation du résultat.

**1) Le Compte de Résultat**

a) Composition du Résultat

Le compte de résultat est un document de synthèse présentant l'ensemble des produits et charges sur une période donnée. Il comprend donc l'ensemble des charges consommées ainsi que les produits réalisés. Il permet de déterminer ce que notre association a gagné ou perdu au cours de cette période.

| | 2019 | 2018 |
|---|---|---|
| Produits d'Exploitation | 973 264 | 898 529 |
| Charges d'Exploitation | 846 647 | 799 476 |
| **Résultat d'Exploitation *** | **126 618** | **99 054** |
| Résultat Financier | 693 | 516 |
| Résultat Exceptionnel | -84 876 | -67 328 |
| **Résultat Net **** | **42 434** | **32 242** |

**Le résultat d'exploitation (ou résultat opérationnel), est le résultat du processus d'exploitation et d'investissement de l'exercice. Il traduit l'accroissement de richesse dégagé par l'activité de l'association.*

***Le résultat net d'une association représente la différence entre les produits et les charges, il se compose des résultats d'exploitation, financier et exceptionnel, auxquels il faut retirer les impôts. Il est calculé à chaque exercice comptable dans le compte de résultat, on le retrouve également au bilan. Chaque année l'association doit décider de son affectation. Plus qu'un véritable indicateur de performance, le résultat net est une base de calcul à de nombreux ratios.*

b) Les produits

Les produits d'exploitation de la Ligue AURA s'élèvent à 973 264 € contre 898 529 € pour l'exercice précédent, soit une hausse de 8,32 % pour un montant de 74 735 €.

La hausse est également liée à la croissance de nos produits (affiliations – licences : + 41 699 €, Pass compétitions : 16 593 €) et des subventions que nous percevons (+14 006 €).

Ces subventions sont d'un montant de 106 323 € et représente près de 11 % de nos produits d'exploitation.

Les produits exceptionnels sont de 13 676 € et se décomposent en pénalités (affiliation, licences, arbitrages) pour un montant de 5 399 €, en chèque non encaissé pour un montant de 1 334,40 € et dans le versement de la subvention régionale de la ligue Auvergne 2017 pour 6 943 €.

c) Les charges

Les charges d'exploitation de la Ligue AURA s'élèvent à 846 647 € contre 799 476 € pour l'exercice précédent, soit une hausse de 5,9% pour un montant de 47 171 €.

Les charges externes représentent 157 366 € contre 164 858 € pour l'exercice précédent, soit une baisse de 7 492 €. Ces charges représentent 18,59% du total de nos charges d'exploitation contre 20,62% pour l'exercice précédent.

La masse salariale (salaires + charges sociales) se s'élève à 187 939 € contre 135 428 € pour l'exercice précédent, soit une hausse de 38,77%.

Cette hausse importante est liée :

- à l'embauche d'une personne supplémentaire.

Les charges exceptionnelles sont de 101 673 € et se décomposent en 98 623 € de subventions à destination des clubs, des organisateurs, des sportifs de haut-niveau et des comités départementaux, ainsi que 3 050 € liés à des éléments de 2017.

**2) Le détail par activités**

- Le siège est déficitaire de 12 890 € dont 12 400 € d'aide à destination des Comités départementaux.
- La commission organisation est bénéficiaire de 63 995 €, comprenant 46 042 € de subventions aux organisateurs.
- La commission communication est bénéficiaire de 2 289 € grâce à une subvention régionale de 3 500 €.
- La commission mixite est bénéficiaire de 707 € grâce à une subvention régionale de 2 000 €.
- L'arbitrage est bénéficiaire de 1 189 € après prise en compte de 3 000 € d'aides aux clubs labellises arbitrage
- La commission jeunes est déficitaire de 37 727 € dont 24 800 € d'aides à destination des écoles de Triathlon, à noter le montant de la subvention régionale qui est de 14 500 €.
- La commission technique est bénéficiaire de 16 030 €, grâce à 9 000 € de subvention régionale.
- La formation CREPS est bénéficiaire de 12 969 € toutefois nous n'affectons pas le temps de travail de Ludovic qui dispense ses formations.
- La commission médicale est bénéficiaire de 3 419 €,
- La commission de développement est déficitaire de 8 164 € dont 10 100 € de subvention pour la formation des clubs.
- La commission paratriathlon est bénéficiaire de 617 € car elle bénéficie d'une subvention de 4 000 €.

**3) Le Bilan**

Le bilan est un document de synthèse qui représente la situation patrimoniale d'une association à une date donnée.

Le total du bilan de la Ligue AURA est de 1 205 887 € contre 1 188 521 € pour l'exercice précédent.

**Concernant l'actif de notre de bilan :**

- La trésorerie de notre Ligue est de 691 200 € contre 760 866 € pour l'exercice précédent. Il convient de noter que cette trésorerie est principalement liée à l'encaissement à partir du mois de septembre des licences de l'année 2020.

**Concernant le passif de notre bilan :**

- Nos fonds propres se montent à 338 060 € contre 295 626 € pour l'exercice précédent.

Il est indispensable pour notre Ligue d'avoir des fonds propres importants. C'est pourquoi le Conseil d'Administration vous propose d'affecter le résultat de cette année, à savoir 42 434€ à celui-ci.

Les fonds propres représentent 130 jours de fonctionnements de notre Ligue, contre 122 jours l'an dernier.

**4) Impact Covid 19**

Nous connaissons depuis mars 2020 une crise sanitaire planétaire qui a des répercussions très importantes sur l'ensemble des activités de nos organisateurs et de nos clubs.

Au niveau financier, cette crise inédite a un impact limité sur nos produits issus des licences et des affiliations club du fait du démarrage de la prise de licences en septembre 2019. Il n'en sera peut-être pas de même lors de la prochaine saison sportive qui vient de débuter en septembre 2020. En revanche, le Covid 19 a un impact considérable sur les produits issus des manifestations (licences manifestations et pass compétition) en raison de l'arrêt de toutes manifestations sportives. Pour information ces produits représentent en 2019 un montant de 204 144 €.

Nous avons fait le choix de ne pas recourir au chômage partiel de manière à sauvegarder les rémunérations de nos salariés mais aussi pour pouvoir garder le contact avec les clubs et les organisateurs.

Toutefois, nous avons réduit d'une manière drastique nos coûts de fonctionnement de manière à limiter les pertes.

Vous le verrez dans notre proposition de coût 2021 et dans l'étude du budget prévisionnel 2020, nous vous proposons de maintenir nos coûts 2020 en 2021. Nous vous proposons également de maintenir l'intégralité des subventions qui sont versées à destination des clubs, des organisateurs et des comités départementaux. Cette enveloppe de subvention a été augmentée de 30 000 € afin d'aider les clubs et les organisateurs en difficulté. Elle sera prise intégralement sur nos fonds propres.

Pour conclure ce rapport, je regrette profondément les agissements de certains membres du Conseil d'Administration qui ont cherché à salir mon nom et mes 30 ans d'engagements associatifs.

Je vous remercie,

***Robert Malhomme (CD42),*** *demande s'il est possible de répartir la masse salariale en fonction des actions des salariés (technique, développement, jeunes, administratif etc..)*

***Emmanuel Chabannes****, reconnait que l'idée est bonne car effectivement actuellement la masse salariale est affectée au niveau du siège.*

***Bruno Damiens****, ne comprend pas pourquoi les salariés de la ligue n'ont pas été mis au chômage partiel. La ligue aurait pu toucher une aide de l'état et la ligue aurait complété la perte de salaire. Comme ça été fait au niveau de la FFTRI et de certains comités départementaux*

***Emmanuel Chabannes****, rappelle que pour toucher l'aide du chômage partiel, il aurait fallu que les salariés arrêtent de travailler au moins partiellement. La ligue a choisi de maintenir ses actions et d'être disponible pendant cette période.*

***Jean-Marc Grossetête****, rappelle que pendant cette période, les salariés ont continué leurs missions et se sont adaptés pour soutenir les clubs, organisateurs, comités dans leur structuration. Ils se sont adaptés à la situation et par exemple la ligue a fait une trentaine de visioconférence afin de maintenir les oraux du BF5.*

***Bruno Damiens*** *si on compare avec le comité Drome Ardèche, les salariés ont été mis au chômage partiel par anticipation et ont repris leurs activités sur le terrain dès qu'ils ont pu.*

***Emmanuel Chabannes,*** *précise que l'activité du CD26/07, est basée en grand partie sur des actions sur le terrain (animation, encadrement de stage etc..) qui forcement ont été très impactées avec le confinement.*

***Bruno Damiens*** *regrette la timidité de la FFTRI et de la ligue lors de la reprise post COVID*

***Emmanuel Chabannes*** *rappelle que la FFTRI et la ligue ont transmis beaucoup d'informations pour la reprise post COVID, la seule chose qu'on pourrait reprocher c'est d'avoir été moins rapide que la FFA*

*ou FFC. La FFTRI a du adapter les consignes pour nos trois disciplines. Ces fédérations ont une structuration beaucoup plus étoffée que la notre, un nombre de cadres et salariés plus important et sont orientées principalement mono-discipline.*

*Il précise qu'aujourd'hui sont validés les comptes de l'exercice 2019, mais que la situation exceptionnelle de cette année, va impacter le budget 2020.*

- Rapport des vérificateurs aux comptes Madame S. Persoud et Monsieur F. Lambolez.

Fait à Lyon le 10 mars 2020, présenté par Sandrine Persoud Chagniot.

Nous nous sommes présentés de façon séparée afin de faire des contrôles précis sur différents postes de comptabilité.

Tous les documents demandés nous ont été présentés. Ces derniers étaient très bien classés avec l'ensemble des justificatifs joints. Nous tenons tous les deux à remercier Catherine pour sa disponibilité, sa patience et ses explications claires.

Le montant des dépenses (charges) s'élève à 948 319€

Le montant des recettes (produits) s'élève à 990 754€

29 fiches (dossiers) de dépenses ont été vérifiées et 13 dossiers de recettes ont fait l'objet aussi d'une vérification.

Le résultat donc de la saison s'élève à 42 434€.

Le compte client est de 101 583€ et est couvert par des règlements.

Nous remarquons que certains clubs ou organisateurs ne retournent pas les reçus des aides versées par la ligue.

Les états de rapprochement permettent de valider les soldes transmis par les banques.

Compte tenu de tous les éléments vérifiés, nous validons la bonne tenue des comptes 2019 de la Ligue AURA de Triathlon

- Approbation des comptes de l'exercice 2019

Un représentant d'un club est arrivé en cours de séance, nous passons donc à 75 votants

**Approbation des comptes 2019**

| | Votants | Absents | Total | Pour | Contre | Abstention |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Membres | 75 | 23 | 98 | 64 | 0 | 11 |
| Voix | 436 | 84 | 520 | 367 | 0 | 69 |

Horodatage du vote : 05/09/2020 15:58

**La délibération est ADOPTÉE.**

- Présentation et vote du budget 2020

Comme il a été précisé dans la partie COVID du rapport financier le budget prévisionnel a été réactualisé par rapport à celui du mois de mars, avec un déficit de prévu de 100 000€.
Ces 100 000€ correspondent au montant des aides versées par la Ligue, que le CA a décidé de maintenir.

- Pour ceux qui ont pu organiser leurs manifestations, la ligue maintient les mêmes niveaux d'aide que l'an passé.
- Pour ceux qui n'ont pas pu maintenir leurs manifestations nous avons mis en place une enveloppe de 30 000€ pour aider les clubs et organisateurs en difficultés

***Michel Exbrayat*** *regrette que le CA n'ait pas été consulté avant pour ce budget prévisionnel.*

***Emmanuel Chabannes*** *précise que le CA a été consulté mais c'est juste qu'il n'a pas reçu le document final car il avait été très clair que les corrections à apporter par rapport à la présentation initiale, étaient la correction des produits et la prise en compte du déficit. Il n'a pas semblé utile de réunir un conseil d'administration pour cela.*

*Suite à une question,* ***Emmanuel Chabannes*** *précise que le CA a mis en place une commission pour étudier les dossiers des clubs et organisateurs en difficulté, mais elle est en attente du retour de la commission fédérale. La FFTRI a mis en place un kit de communication pour la rentrée mais doit aussi présenter un dossier d'aide pour les clubs et organisateurs en difficulté.*

**Approbation du budget prévisionnel 2020**

| | Votants | Absents | Total | Pour | Contre | Abstention |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Membres | 75 | 23 | 98 | 65 | 2 | 8 |
| Voix | 436 | 84 | 520 | 383 | 9 | 44 |

Horodatage du vote : 05/09/2020 16:05

**La délibération est ADOPTÉE.**

- <u>Nomination de deux contrôleurs aux comptes et d'un suppléant chargé de vérifier la bonne tenue de la comptabilité</u>

Sont nommés :

- Michel Exbrayat
- André Charre
- Thierry Pecherand

## D. Rapport des Commissions :

Les rapports des différentes commissions ont été envoyés en amont de l'assemblée.

- <u>Arbitrage par Monsieur P. Godel</u>

2019 est la 1ere année pour la nouvelle ligue,

- Avec un effectif de 163 arbitres, plus grosse population d'arbitres de France.
- Une augmentation d'arbitrage de 15%,
- 6 sessions de formation
  - 2 en ex-Auvergne
  - 4 en ex-Rhône-Alpes
- 26% d'arbitres féminines, un taux qui est bien et reste stable
- Le grand nombre d'arbitre a permis d'avoir plus facilement des équipes complètes sur chaque épreuve

- Le planning reste toujours un grand moment, on y consacre plusieurs jours avec 80 journées d'arbitrages
- 37000 concurrents à arbitrer
  - 103 cartons « bleu » pour drafting soit 0.2% des participants
  - 40 cartons « rouge » DSQ soit 0.11% des participants
  - 667 cartons « jaune » (ou S&Go) soit 1.8% des participants
  - On ne compte pas tous les avertissements oraux
- Challenge Arbitrage
  - C'est une arbitre ex Auvergnate Anne-Marie Lintz qui remporte le challenge et qui était la dernière arbitre licenciée en individuelle, puisque cette année, elle est licenciée à Vichy Triathlon
- Projets réalisés en 2019 :
  - Dématérialiser les rapports d'épreuves pour un suivi plus efficace.
  - Tutorat des nouveaux AP sur 2 ans (4 AP concernés)
  - 1 nouvel animateur formation validé
- Projets 2020 :
  - Matériel pour les arbitres : Chasubles -Drapeaux –Polos –Casquettes –Jeux de cartons –Thermomètres…
  - Continuer à sensibiliser les arbitres sur l'autoévaluation et surtout qu'ils la retournent en temps et en heure
  - Livrets de compétences distribués à chaque formation AA 2020 + version numérisée
  - Continuer à développer l'arbitrage « jeunes » –Détecter nouveaux AP -Accompagner l'UNSS
  - Basculement sur chasubles bleues et grises –Tenues distribuées aux formations AA 2020
- Labellisation arbitrage, nous avons des clubs 1 et 2 sifflets et nous espérons un jour avoir des clubs 3 sifflets
- La tente de pénalité, pour 2020 doit être placée avant l'entrée en AT2, ce qui n'a pas posé de problème pour les épreuves qui ont déjà eu lieu

Pascal Godel, remercie l'investissement des clubs pour fournir des arbitres, car la ligue compte encore 163 arbitres en 2020.

***Sabine Damiens (CD26/07)*** *demande comment se calcule le nombre d'arbitres présents sur une épreuve.*
***Pascal Godel*** *explique que le minimum est de 1 arbitre principal et 4 assesseurs. On rajoute 1 arbitre assesseur par tranche de 100 participants. Mais cela peut être réajusté, en fonction des parcours (plusieurs boucles), en fonction du nombre et de l'enchainement des épreuves dans la journée.*
*Une exception pour les Bike&Run qui nécessitent une base de 3 arbitres assesseurs et 1 arbitre principal. La CRA en discute toujours avec l'organisateur, le dialogue n'est pas fermé.*

- <u>Discipline par Madame S. Lescoulie Pepin</u>

En l'absence de Stéphanie Lescoulie Pepin prise par l'organisation de O'xyrace, Jean Marc Grossetête prend la parole.

- Composition :
  - Bruno ALVY (Puissance 3 Cournon)
  - Laurent LARGEOT (non licencié)
  - Stéphanie LESCOULIE PEPIN (Péronnas Orientation Triathlon)

  - Robert MALHOMME (Roanne Triathlon)
  - Gilles PHILIBERT (Bourg en Bresse Triathlon)
  - Barbara VIVIER (Puissance 3 Cournon)
- Actions :
  - Aucune mesure disciplinaire n'a été mise en place durant l'année 2019

- Médicale par Monsieur G. Damalix

Gilles Damalix étant absent pour raison professionnelle Jean Marc Grossetête prend la parole.

- Relation avec la Commission Nationale Médicale :
  - Participation au colloque médical FFC/FFTRI du 16 novembre 2019 à Marseille

Plus d'information sur les sites internet de la FFTRI et de la Ligue AURA.

- Avis sur Dossiers Techniques pour sécurité médicale et secours :
  - Prélèvement sur la qualité de l'eau à transmettre
  - Bien vérifier la mention du certificat médical « non contre-indication à la pratique du sport (ou de la discipline concernée) en compétition » datant de moins d'un an à la date d'inscription (RS 2019 page 31)
- Information / prévention :
  - Consultez le magazine TRIbune et le site de la Ligue
- Soirée d'information (juin 2019) à l'intention de l'ensemble des licenciés de la ligue, thématique médicale + prévention / intervenants

***Joël Durieux (Hermitage Tournonais Triathlon),*** *a eu le retour de parents lui présentant un document selon lequel une notification de la Ministre des Sports d'octobre 2019 dont voici le lien :https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/Dispense-du-certificat-medical-pour-la-pratique-sportive-des-enfants-un-nouveau-frein-leve , le certificat médical ne serait plus nécessaire pour les Jeunes (Mineurs de 0 à 18 ans) pour prendre ou renouveler une licence sportive dans un club.*

***Hors AG Le service juridique de la FFTRI*** *a précisé qu'en ce qui concerne l'absence de certificats médicaux pour les mineurs cela en est resté qu'à l'annonce. En effet le Conseil constitutionnel avait retiré cette mesure de la loi de financement de la sécurité sociale estimant que cela n'était pas directement lié au financement de la sécurité sociale. Il faut avant tout une modification législative. Voici un article qui résume tout cela :* https://www.capital.fr/economie-politique/pourquoi-vous-aurez-toujours-besoin-dun-certificat-medical-pour-inscrire-votre-enfant-a-une-activite-sportive-en-2020-1358368

*Par conséquent seul l'article L231-2 du code du sport a donc pleinement vocation à s'appliquer.* ***"L'obtention d'une licence d'une fédération sportive subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou, le cas échéant, de la discipline concernée".***

***Sabine Damiens (CD26/07)*** *fait remarquer que la durée de validité d'un certificat médical pour participer à une manifestation compétitive doit être de moins d'un an* ***à la date d'inscription****. Quid des inscriptions qui se font longtemps à l'avance ? Ceci peut engendrer un certificat médical qui peut avoir 18 mois, voire plus le jour de l'épreuve.*

***Hors AG*** ***Le service juridique de la FFTRI*** *a précisé que les textes législatifs sont peu explicites en ce domaine. Il est juste précisé à l'article L231-2-3 que* ***"A défaut de présentation de cette licence, l'inscription est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernés en compétition".***

*Par conséquent au regard du texte législatif, c'est bien au moment de l'inscription que le certificat médical doit dater de moins d'un an avec les risques que cela engendre si les inscriptions ouvrent 1 an avant la date de course. D'un point de vue responsabilité, l'organisateur ne pourrait pas être tenu comme responsable si le certificat médical, au moment de la course, a plus d'un an à partir du moment où lors de l'inscription le certificat médical était valable. Par ailleurs, il n'est pas possible pour un organisateur d'être plus strict que ce qu'impose la loi.*

***Robert Malhomme (CD42)*** *souhaite savoir si suite au COVID, la durée du certificat médical pour la prise de licence 2020 est remise en cause ?*
***Emmanuel Chabannes*** *confirme qu'il reste valable 3 ans*
***Michel Exbrayat*** *précise à condition d'avoir bien répondu « non » à toutes les questions du questionnaire obligatoire à la prise de licence.*

- Technique par Monsieur B. Copetti

Ludovic Morin et Paul Viain vont parcourir toute la saison 2019, qui a été ponctuée par une réunion avec les éducateurs, les comités départementaux pour faire un bilan de la saison 2019 et préparer la saison 2020.

Brunon Copetti, remercie les membres de ETR, les salariés et les présidents de club qui sont les relais vers les licenciés

Ludovic Morin :

- **Rappel pour 2018 :**
  - Année de la fusion, donc conception et mise en action du Projet Sportif
- **Pour 2019 :**
  - Réalisation du Projet Sportif dans sa globalité avec comme action phare, **la visite des clubs**
  - Moment d'échange, de partage avec les éducateurs et les dirigeants. Vous pouvez consulter ce compte rendu à disposition sur notre site internet.
  - Cette action participe également à la formation continue des éducateurs.
- **Formations :**
  - Côté formations, le BF5, le DE sur le CREPS de Vichy, les réunions de la Commission Technique et les conférences ont été aussi des moments importants pour cette saison 2019.
- **Secteur « Écoles de Triathlon » :**
  - Visites
  - Labellisation et suivi régional
  - Validation des tests Class Triathlon
  - Suivi des résultats

Paul Viain :

- **Bilan sportif :**
  - Pour le volet sportif, les **différents tests physiques** ont pu être mis en place durant tous nos stages et ont permis de créer un **référentiel régional** utile pour nos jeunes et nos entraîneurs.
  - Les **France des Ligues** et la **compétition internationale** ont créé l'engouement attendu, ponctués de bons résultats.
  - Suite à **notre réunion du 19 octobre** regroupant éducateurs des clubs et comités départementaux, des **groupes de travail** ont été constitués et permettent de partager pleinement les différentes actions de ce projet 2018/2020.
  - Il saura encore accompagner nos jeunes athlètes et éducateurs pendant cette dernière année.
- **Performance / Haut Niveau :**
  - Suivi et promotion des résultats
  - Liens institutionnels
  - Championnat National Suisse
- **Événements :**
  - Labellisation des Championnats et Sélectifs AuRA
  - Suivi « Sélection Championnats de France » et « Championnats AuRA »
  - Présence sur les Championnats de France Jeunes
- **Liens institutionnels :**
  - Région Auvergne Rhône Alpes / DRJSCS Auvergne Rhône Alpes / CROS AuRA
- **Liens Partenaires :**
  - Tremplin Sport Formation / CREPS Vichy AuRA/ Palais des Sports Andrézieux-Bouthéon / Hauteville 3 Sports
- **Relation Ligue / FFTRI :**
  - Accord-cadre / Formation continue / Colloque
- **Communication :**
  - Vous retrouverez tous les documents et informations de la Commission Technique sur notre site de la Ligue : www.***auratriathlon.fr***

***Philippe Falgere (Troll Team Triathlon)*** *demande que les clubs locaux soient prévenus lorsqu'un stage se déroule à côté de chez eux.*
***Paul Viain*** *précise qu'effectivement, la ligue annonce aux clubs le déroulement d'un stage mais jusqu'à présent ne prend pas forcement contact avec le club local. Cela sera pris en compte pour la suite.*
***Andre Charre (Tricastin Triathlon)*** *demande si en 2020 il est prévu une formation BF4.*
***Paul Viain*** *rappelle qu'à partir de 2021 il y a une refonte de la formation fédérale. Cette année c'est la dernière année où le BF5 est mis en place, il sera remplacé l'an prochain par un autre diplôme et il n'y aura pas de BF4 car le projet sportif prévoit de le faire un an sur 2. Donc la dernière formation BF4 sera en 2021 avant la mise en place du nouveau format.*

- Organisation par Monsieur F. Robillot

François Robillot n'ayant pas pu être présent Fabrice Pernot prend la parole

Bilan a été exposé lors de la réunion des organisateurs, le 09 novembre 2019 à Roanne

- Les organisations : 86 manifestations, 29 animations, 9 Épreuves Nationales. On constate une baisse du nombre d'épreuves jeunes alors qu'en 3 ans le nombre de licenciés jeunes a augmenté de 40%.
- Le chronométrage : 5 chronométreurs labellisés pour 2019-2021
- Les packs organisateurs : Annecy, Clermont-Ferrand, Roanne, Valence
    - Merci de prendre soin des différents articles, notamment dans leur manipulation
- Les labels : Triathlon Durable / Mixité / Épreuve accessible, il faut continuer dans ce sens car la ligue AURA, est la ligue qui propose le plus de manifestations labélisées. Le label se prend lors de l'inscription au calendrier fédéral début novembre.
- Le Dossier Technique, est l'outil standard, apprécié par les préfectures par rapport à son contenu et permet de facilité son étude par la commission d'organisation et la CRA.
- La communication :
    - Dépliant
    - Site des partenaires
    - Site Ligue,
    - TRIbune
        - N'hésitez pas à nous envoyer vos teasers et vos articles à diffuser soit dans TRIbune soit sur le site.
- Pass Compétition en ligne pensez à les utiliser, c'est un gain de temps pour vous aux inscriptions et après la manifestation. Il faut penser à l'activer lors de l'inscription de l'épreuve au calendrier fédéral. Nous vous conseillons de l'activer dès l'inscription même si vous ne le mettez pas en œuvre par la suite car le contraire n'est pas possible.

***Bruno Damiens (CD26/07)*** *souhaite revenir sur les dossiers techniques, il trouve que c'est un outil très complet idéal pour des primo organisateurs mais il trouve dommage qu'il soit imposé à tous les organisateurs. Il trouve regrettable que la ligue ne se contente pas de seulement valider les RTS. Elle n'a aucune compétence à se prononcer sur les dispositifs médicaux, c'est le rôle de la préfecture. C'est de la responsabilité de l'organisateur mais pas celle de la ligue.*
***Jean Marc Grossetete*** *répond que la ligue a un devoir de conseil et qu'effectivement c'est la préfecture qui décide. La ligue n'a pas à bloquer le dossier.*
***Bruno Damiens*** *rajoute qu'il accepte les conseils mais ne souhaite pas de trace écrite*
***Jean Marc Grossetête*** *précise que pour le dossier technique, la ligue se doit de valider les RTS, en particulier pour les épreuves non affiliées, mais il y a aussi un cahier des charges fédérales à respecter et la Ligue se doit de veiller à ce qu'il soit respecté. Le dossier technique est réactualisé chaque année par rapport à la règlementation fédérale. Il convient que pour une 1ère organisation, c'est un travail assez lourd mais en suite une bonne partie du travail est conservé d'une année sur l'autre. Cela permet aux organisateurs de bien réfléchir à leur organisation.*
***Sabine Damiens,*** *demande s'il est possible que les comités gèrent seuls les packs organisateurs sans que les organisateurs ne passent pas la ligue. Et que la ligue s'occupe seulement des gobelets. Les organisateurs réservent via la ligue mais le CD n'a pas forcement l'info car les organisateurs ne les contactent pas*
***Fabrice Pernot,*** *explique que le tableau de gestion des packs est accessible en permanence par les CD et les organisateurs et qu'il suffit de consulter le tableau pour savoir qui a réservé le pack.*
***Sabine Damiens****, demande si les organisateurs qui n'ont pas label DD pourrait commander des gobelets cartons*

***Jean Marc Grossetête,*** *à voir, il faut en reparler*
***Fabrice Pernot*** *précise que l'idée est d'inciter les organisateurs à prendre le label DD et que la ligue finance une partie des gobelets*
***Mach 3*** *souhaite savoir comment est fait le choix si plusieurs organisateurs sélectionnent le même pack sur le même week-end.*
***Fabrice Pernot*** *précise que le pack est prioritaire pour les organisateurs dépendant du comité qui le gère.*
***Jean Marc****, trouve dommage que ce problème de gestion des packs n'ait pas été signalé lors de la réunion des organisateurs. On va en reparler pour voir ce qu'on peut faire.*
***Sabine Damiens,*** *demande qui doit relancer les organisateurs qui n'ont pas récupéré leurs gobelets car pour le moment c'est nous qui les stockons.*
***Fabrice Pernot,*** *répond que la ligue relancera les organisateurs*
***Bruno Damiens,*** *reproche à la ligue d'avoir décidé sans consulter les organisateurs d'annuler toutes les épreuves jusqu'au 31/07/2020 suite à la pandémie de COVID, alors que des manifestations non agrées ont pu se faire.*
***Jean Marc Grossetête*** *: Le CA a validé cette décision à l'unanimité sur la base du principe de précaution.*

- <u>Relations avec les Comités Départementaux par Monsieur J. P. Vialat</u>

L'objectif de cette commission, était d'établir une convention qui permette d'assurer une continuité entre les ligues, les comités départementaux et les clubs, de justifier les aides versées par la ligue via des actions, et d'accorder plus de légitimité aux comités dans une ligue de 12 départements.

- **Etat des lieux :**
  - 2 réactivations de CD en 2019 : CD 43 et CD 38
  - Mise en sommeil du CD 01
  - Hormis quelques CD très structurés avec des salariés, la plupart des CD sont dirigés par des bénévoles souvent déjà président de leur club
- **Convention Ligue - CD :**
  - Concept : décentraliser certaines missions contre financement
  - Domaines :
    - Organisation
    - Développement
    - Technique
- **Calendrier :**
  - Valorisation des différentes actions
  - Signature par les CD intéressés : La convention a été transmise mi juin et pour le moment il y a eu un retour de 5 conventions sur 10

***Jean Marc Grossetête****, rajoute que ce matin s'est déroulé une réunion des CD pour la mise en place des formations BF1*
*Suite à des questions,* ***Jean-Philippe Vialat*** *complète que le budget prévisionnel ne sera pas modifié par cette convention, car l'idée est que l'enveloppe globale prévue pour les CD soit distribuée en fonction de la réalisation de ces actions.*
*Après l'étude de la convention, 50% de l'aide sera versée et le complément sera versé sur justificatif. La convention 2020 se base sur l'année civile.*

- Développement par J.M. Grossetête

- **Schéma de cohérence des équipements en Auvergne Rhône Alpes :**
  - Espace Triathlon à Montélimar / Projet d'Espace Triathlon au Lac des Sapins
- **Relation avec le sport scolaire :**
  - UNSS : soutien aux championnats académiques UNSS Grenoble, Lyon, Clermont Ferrand.
    - But : favoriser les rapprochements entre les clubs et les établissements
  - USEP : Rencontres sportives avec des écoles primaires de l'Allier
- **Raid multisports et Swimrun :**
  - Poursuite du développement et de leur structuration
    - Championnat Ligue, faites du raid
- **Partenariat avec le CROS :**
  - Commission nautique : Partage de projets de base de loisirs
  - Opération « Faîtes du nautisme » les 06-07 juin 2020

*Suite à une question, **Ludovic Morin** précise que si une convention entre un club et un établissement scolaire est signée, la ligue n'a aucun moyen de le savoir si personne ne l'informe pas.*
***Jean Marc Grossetête** souhaite rajouter, que les clubs peuvent solliciter la ligue, soit pour des conseils ou des courriers d'appui pour mettre en place des sections aménagées, au sein d'établissement scolaire.*
***Fabrice Pernot** précise qu'il y a une différence entre un conventionnement et une section sportive :*
- *Une section sportive, doit recevoir la signature de la fédération délégataire*
- *Alors qu'une convention avec aménagement d'horaire c'est juste une convention entre le club et l'établissement*

- Développement : Paratriathlon par Mr Yves Lefevre

Présenté par Fabrice Pernot, la dynamique paratriathléte au niveau de la ligue est forte notamment portée par le club de Montélimar Triathlon, qui a sa propre section paratriathlon

- **Les paratriathlètes expérimentés :**
  - Elles – ils possèdent une licence
  - Elles – ils connaissent les règles, les classifications, les épreuves
  - Elles – ils se renseignent lors de l'inscription. Le jour de l'épreuve, elles – ils sont préparés
- **Les autres paratriathlètes :**
  - Elles – ils découvrent pour la plupart le triathlon
  - Elles – ils ne connaissent pas les règles, les classifications, les épreuves
  - Elles – ils font confiance aux organisateurs et au label
  - Elles – ils souhaitent des épreuves adaptées à la découverte :
  - format XS, S maxi, Relais mixte handi/valides,…
- **1er stage national organisé par Montélimar Triathlon :**
  - Découverte et perfectionnement de la technique des 3 disciplines du triathlon réservés aux amateurs de tout handicap.
- **Perspectives 2020_:**
  - Favoriser et faire connaître nos initiatives locales
  - L'envie de bien faire que vous manifestez doit perdurer : je suis disponible pour vous aider dans l'accueil des personnes en condition de handicap. Il n'y a rien d'insurmontable et c'est

très facile. Je peux répondre à vos questions d'ordre technique ainsi que sur la réglementation pour intégrer les paratriathlètes dans vos épreuves.

- Toutes les manifestations doivent faire l'objet d'une réflexion sur la possibilité d'accueillir des paratriathlètes quel que soit le type de handicap. Je peux me déplacer pour vous rencontrer et évaluer avec vous les aménagements à faire pour que votre épreuve soit accessible à tout handicap.
- Le label et le challenge seront bien entendu reconduits en 2020 ainsi que le stage mis en place par Montélimar Triathlon. En plus du premier championnat régional de paratriathlon, le Triathlon de Montélimar accueillera le championnat de France 2020 le 26 avril. Ces manifestations n'ont pu avoir lieu à cause du COVID. Le championnat régional va pouvoir être accueilli lors du triathlon de St Marcellin.

***Sabine Damiens**, rajoute que 3 vidéos sur le paratriathlon produites par le comité départemental 26/07 en partie financées par la Ligue sont disponibles sur la page Facebook du CD26/07*

- Développement : Mixité par Mr Ludovic Morin

- **Les principales actions :**
  - Stage au féminin au TSF de Voiron (38)
  - Label Triathlon Mixité sur 45 manifestations
  - Mise à disposition d'une tente de change dans chaque pack organisateur
  - Participation à la rencontre annuelle des référent-es Mixité de la FFTRI
- **Perspectives :**
  - Favoriser la mixité à tous les niveaux de notre sport ; arbitre, dirigeante, éducatrice, pratiquante
  - Etablir un réseau de référent-es sur l'ensemble du territoire

- Développement : Triathlon Santé par Mr Ludovic Morin

- **Les principales actions :**
  - Formation d'éducateur santé au CREPS Vichy (03)
  - 21 éducateurs formés « Triathlon Santé » sur notre Ligue
  - 12 clubs labellisés « Triathlon Santé » par la FFTRI
  - Programme Coaching Triathlon Santé disponible sur l'application de la FFTRI : www.fftri.com ou par mail à sante@fftri.com
- **Perspectives :**
  - Former des éducateurs de vos clubs pour encadrer des personnes désireuses de pratiquer le triathlon santé / loisir

Le Triathlon Santé permet de donner l'accès au sport à des personnes sédentaires, avec des créneaux spécifiques différents des autres licenciés, c'est une licence spécifique à 12€ (part ligue et FFTRI) pour 4 mois, Licence Action. Si la piscine est un frein à cause de l'accès aux lignes d'eau, il est tout à fait possible de faire pratiquer du vélo ou de la marche.
La formation niveau 2 est habilitée à intervenir pour ce type de public.

- Marketing & Communication par Monsieur J.P Vialat.

- **Site Internet : www.auratriathlon.fr**
  - 236 actualités mises en ligne en 2019

- Moyenne de 130 visites par jour (51 en 2018 soit + 154 %)
- Développement : vidéo du moment, infos, résultats, ….

- **Magazine TRIbune :**
  - 4 numéros en 2019 (janvier, avril, juillet, octobre)
  - Diffusion sur site internet + mailing aux licencié-es
  - Développement : enrichissement des rubriques, fréquence de parution
  - communicationaura@fftri.com + pernot.fabrice@orange.fr
- **Calendrier 3 volets :**
  - 12000 exemplaires, à diffuser le plus possible, dans les piscines, les magasins de sport etc…
- **Principalement un outil de développement**
  - Soirée des champions :
  - Bonne fréquentation
  - Faible présence des lauréats
  - Vu l'ampleur du championnat cette année il n'y aura pas de soirée des champions en 2020,
- **Visibilité des partenaires :**
  - Obligatoire avec le kit organisateur

## E. Vote des Coûts 2021

Emmanuel Chabannes, rappelle que la proposition des coûts 2021 est identique au coût de 2020

- Affiliation des clubs

| Nom | Part ligue |
|---|---|
| Création de club | 6 € |
| 1 à 9 licenciés | 15 € |
| 10 à 19 licenciés | 19 € |
| 20 à 29 licenciés | 23 € |
| 30 à 39 licenciés | 28 € |
| 40 à 49 licenciés | 33 € |
| 50 à 59 licenciés | 36 € |
| 60 à 69 licenciés | 41 € |
| 70 à 79 licenciés | 44 € |
| 80 à 89 licenciés | 48 € |
| 90 à 99 licenciés | 51 € |
| 100 à 119 licenciés | 53 € |
| 120 à 139 licenciés | 57 € |
| 140 à 159 licenciés | 61 € |
| 160 à 179 licenciés | 64 € |
| 180 à 199 licenciés | 67 € |
| 200 à 219 licenciés | 70 € |
| 220 licenciés et plus par tranche de 20 licenciés supplémentaires | 2 € |

Pénalités de retard 10€

- Licences

| Nom | Part ligue |
|---|---|
| A - Lic. club - Compétition - Jeune | 10,00 € |
| B - Lic. club - Compétition - S. & V. | 17,00 € |
| C - Lic. club - Loisir - Jeune | 14,00 € |
| D - Licence club - Loisir - S. & V. | 14,00 € |
| G - Lic. club - Dirigeant | 7,00 € |
| H - Lic. Individuelle - Compétition - S. & V. | 54,00 € |
| J - Lic. individuelle - Dirigeant | 7,00 € |
| F - Paratriathlon - Lic. club - Compétition - S. & V. | 15,00 € |
| E - Paratriathlon - Lic. club - Compétition - Jeune | 5,00 € |
| I - Paratriathlon - Lic. individuelle - Compétition - S. & V. | 15,00 € |
| K - Paratriathlon- Lic. club - Loisir - Jeune | 7,00 € |
| L - Paratriathlon- Lic. Club - Loisir - S. & V. | 12,00 € |
| M - Lic. club - Action | 5,00 € |

Pénalités de retard 7€

- Droit d'organisation

| Epreuves | Paliers | Part Ligue |
|---|---|---|
| Animathlon | | 0€ |
| Rando | | 0€ |
| Epreuves Jeunes | | 0€ |
| Distances XXS, XS, S | ≤30€ | 24€ |
| | >30€ ≤50€ | 80€ |
| | >50€ ≤60€ | 160€ |
| | >60€ | 240€ |
| Distance M | ≤40€ | 24€ |
| | >40€ ≤60€ | 80€ |
| | >60€ ≤80€ | 192€ |
| | >80€ | 320€ |
| Distance L | ≤80€ | 24€ |
| | >80€ ≤120€ | 160€ |
| | >120€ ≤180€ | 320€ |
| | >180€ ≤300€ | 480€ |
| | >300€ | 800€ |
| Distance XL et XXL | ≤150€ | 24€ |
| | >150€ ≤200€ | 160€ |
| | >200€ ≤300€ | 400€ |
| | >300€ ≤500€ | 800€ |
| | >300€ | 1600€ |

- Pass Compétition

| TARIF NATIONAL, les ligues n'appliquent pas de part supplémentaire | 2021 |
|---|---|
| Distance S (Tri-Du) ind, CLM par équipe (par athlète), équipe (par athlète) | 5€ |
| Distance M (Tri-Du) ind, CLM par équipe (par athlète), équipe (par athlète) | 20€ |
| Distances L, XL, XXL (Tri-Du) ind, CLM par équipe (par athlète), équipe (par athlète) | 40€ |
| Autres épreuves | 2€ |

Les pass compétition des épreuves distance XXS (nouveau) entrent dans la catégorie « Autres épreuves »

La facturation des pass compétition « papier » est établie sur la base de la liste des partants.

Sauf si l'organisateur le prévoit, le pass compétition n'est pas remboursable au participant en cas de non-participation, qu'elle soit justifiée ou non.

**Vote des coûts 2021**

| | Votants | Absents | Total | Pour | Contre | Abstention |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Membres | 75 | 23 | 98 | 72 | 2 | 1 |
| Voix | 436 | 84 | 520 | 422 | 9 | 5 |

Horodatage du vote : 05/09/2020 17:32

**La délibération est ADOPTÉE.**

## F. Election des 2 postes féminins vacants au Conseil d'Administration

Les candidates à l'élection des 2 postes féminins vacants :

- Sandrine CHAGNIOT PERSOUD
- Carole VIALAT

Se sont présentées à l'assemblée avant de procéder à l'élection.

**Élection membres du conseil d'administration de la ligue AURA**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Date du vote : | 5/9/20 17:38 | Mode de scrutin : | Secret |
| Votants : 75 | | Abstentions : | 10 |
| Voix total : 436 | | | |
| Voix exprimées : 426 | | Non votés : | 0 |
| Majorité relative | | Sièges : | 2 |
| CHAGNIOT PERSOUD Sandrine | 419 voix | | Élu(e) |
| VIALAT Carole | 386 voix | | Élu(e) |

## G. Election des représentants des clubs à l'AG Fédérale

Vous avez reçu une liste de représentant cependant, la candidature de Jean Philippe Vialat a été refusée par la fédération.
Initialement, la candidature de Jean Philippe Vialat était valable pour l'AG prévu le 14 mars 2020, car avant le 30/07/2020 il fallait être licencié au moment du vote.
Mais l'AG Fédérale du 30 juillet a voté de nouveaux statuts qui imposent d'être licencié au moment de la candidature.
Sa candidature valable en mars n'est donc plus valable maintenant, Jean Marc Grossetête propose de faire valider la candidature de Jean-Philippe Vialat par l'AG.

**Etes-vous pour ou contre la candidature de Jean-Philippe Vialat pour l'élection des représentants des clubs**

| | Votants | Absents | Total | Pour | Contre | Abstention |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Membres | 75 | 98 | 173 | 57 | 13 | 5 |
| Voix | 436 | 520 | 956 | 329 | 73 | 34 |

Horodatage du vote : 05/09/2020 17:42

**La délibération est ADOPTÉE.**

La candidature de Jean-Philippe Vialat est acceptée.
Après que les candidats se soient présentés, nous avons procédé au vote

**Élection des représentants des clubs à l'AG Fédérale**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Date du vote : | 5/9/20 18:00 | Mode de scrutin : | Secret |
| Votants : 75 | | Abstentions : | 16 |
| Voix total : 436 | | | |
| Voix exprimées : 420 | | Non votés : | 0 |
| Majorité relative | | Sièges : | 6 |

| | | |
|---|---|---|
| COPETTI Bruno | 296 voix | Élu(e) |
| GODEL Pascal | 265 voix | Élu(e) |
| VIALAT Jean-Philippe | 243 voix | Élu(e) |
| GROSSETETE Jean-Marc | 233 voix | Élu(e) |
| CHABANNES Emmanuel | 232 voix | Élu(e) |
| ROBILLOT François | 207 voix | Élu(e) |
| DAMIENS Bruno | 194 voix | Non élu(e) |
| LECUIVRE Michael | 191 voix | Non élu(e) |
| BIGOT Pierre | 187 voix | Non élu(e) |
| GANAN Jean-François | 148 voix | Non élu(e) |
| EXBRAYAT Michel | 142 voix | Non élu(e) |

## H. Questions diverses

Aucune question

Le Président remercie l'ensemble des participants pour la bonne tenue de cette assemblée.